

## DOSSIER

### Des études à la pratique

- Devenir Maître de stage actif
- Entretien avec le Professeur Fricain, nouveau doyen de l'UFR d'Odontologie de l'Université de Bordeaux



#### ENQUÊTE

Urgences dentaires : la Nouvelle-Aquitaine à l'heure de l'évaluation

#### EXERCICE PROFESSIONNEL

Prise en charge des patients militaires : quelles implications pour le chirurgien-dentiste libéral ?



## Dr Laetitia Raybaud Lauréate 2025

L'URPS CD NA distingue chaque année des thèses en odontologie axées sur la santé publique, réalisées par des étudiants inscrits à l'UFR d'Odontologie de l'Université de Bordeaux.

Lors d'une cérémonie organisée le 5 juin dernier, trois prix ont été décernés, dont le 1<sup>er</sup> prix au Dr Laetitia Raybaud, pour ses travaux sur le « Développement d'un outil informatisé basé sur la Langue des Signes Française (LSF) pour la prise en charge des patients sourds et malentendants au cabinet dentaire ».



### Nouvelle édition en 2026 !

Trois prix seront décernés pour les thèses soutenues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2025. Dépôt des candidatures de septembre 2025 à fin janvier 2026.

# SOMMAIRE

N°22 • JUIN-JUILLET 2025

**p.3 ÉDITO DU PRÉSIDENT**

**p.4 LES RENDEZ-VOUS DE L'URPS**

**p.5-9 DOSSIER**

**Des études à la pratique...**

- > Devenir Maître de stage actif
- > Entretien avec le Professeur Fricain, nouveau doyen de l'UFR d'Odontologie de l'Université de Bordeaux

**p.10-11 ENQUÊTE**

Urgences dentaires : la Nouvelle-Aquitaine à l'heure de l'évaluation

**p. 12-13 EXERCICE PROFESSIONNEL**

Prise en charge des patients militaires : quelles implications pour le chirurgien-dentiste libéral ?

**p.14 RELATION PATIENTS / RESSOURCES**

L'interprétariat professionnel en santé : un dispositif gratuit pour les chirurgiens-dentistes et leurs patients

**p.15 VIE DE L'URPS**

Urgences dentaires au cabinet : un groupe de travail dédié à l'URPS

# Édito

par

**Dr Jacques WEMAERE**

Président de l'URPS CD NA



## Reprenez-vous un peu de « désert » ?

**D**epuis un an, avec la nouvelle convention, nous avons mis en place des mesures pour encourager l'installation dans les zones reconnues comme très sous-dotées. Dans le même temps, le Premier ministre a lancé un « grand plan » pour répondre à la question des déserts médicaux.

Mais au-delà des effets d'annonce, la vraie question demeure : de quoi parle-t-on exactement ? Faut-il parler de déserts médicaux, ou plus largement de zones désertées ? Car ce n'est pas seulement de soins dont ces territoires manquent. Ce sont aussi des écoles, des services publics, des commerces, des transports... des conditions de vie tout simplement.

On nous dit aujourd'hui qu'il faut inciter les professionnels de santé à s'installer dans ces zones. Mais posons-nous la vraie question : pourquoi ne veulent-ils pas y aller ? Et pourquoi tant de familles partent ? Peut-être parce que l'État a déserté ces territoires bien avant les soignants. Il faut cesser de croire qu'on peut compenser cela uniquement par une politique d'installation.

On parle même de loi contraignante, d'obligation d'installation... Attention aux fausses bonnes idées. Ce n'est pas en imposant des choix de vie que l'on résoudra les vrais problèmes. J'ai encore en tête ces échanges avec de jeunes professionnels qui n'osent pas dire à l'école de leurs enfants qu'ils sont médecins, dentistes ou sages-femmes... de peur d'être harcelés sur leur téléphone pour des rendez-vous.

Et une fois installés ? Il faut prendre la voiture pour tout : la poste, le collège, le lycée, les courses... Avant d'imposer, rendons ces territoires attractifs. Avec du travail, des services, de la vie.

Cherchons la vraie source du problème. Et surtout : arrêtons de nous remplir de désert ■



**Arrêtons de mettre du « désert »  
à toutes les sauces. Et surtout,  
ne stigmatisons pas les  
professionnels de santé.**



# L'AGENDA

L'URPS CD NA vous propose toute l'année, des webinaires et des journées de formation indispensables au développement de votre activité professionnelle. L'occasion d'échanger aussi régulièrement avec des consœurs et confrères.

## 2025

### SEPTEMBRE

jeudi 11 13h30-14h

Webinaire

**Devenir maître de stage actif**

Avec Pr Jean-Christophe Fricain



jeudi 25 20h30-21h15

vendredi 26 13h15-14h

Webinaire

**Formation en e-mobile learning « Psydento »**

Lancement du 1<sup>er</sup> module thématique



### NOVEMBRE

jeudi 6 9h-17h30



Journée de formation

**Approche relationnelle des patients en situation de handicap psychique**

en présentiel à La Rochelle (17)

jeudi 6 9h-17h

Journée en présentiel

**Colloque « Hand in Cab »**

à Bordeaux (33)

jeudi 13 à partir de 19h30

Soirée en présentiel

**Diabète et professionnels de santé**

## 2026

### MARS

jeudi 5 9h-17h

Journée de formation

**Anticiper et mieux vivre son départ à la retraite**

en présentiel à Tresses (33)



### TOUTE L'ACTU

Vous souhaitez être informés des rencontres professionnelles organisées par l'URPS ?

**Nous vous en parlons régulièrement via notre newsletter...**

Si vous ne la recevez pas, n'hésitez pas à nous contacter pour vous y inscrire : [projet@urpscdna.org](mailto:projet@urpscdna.org)

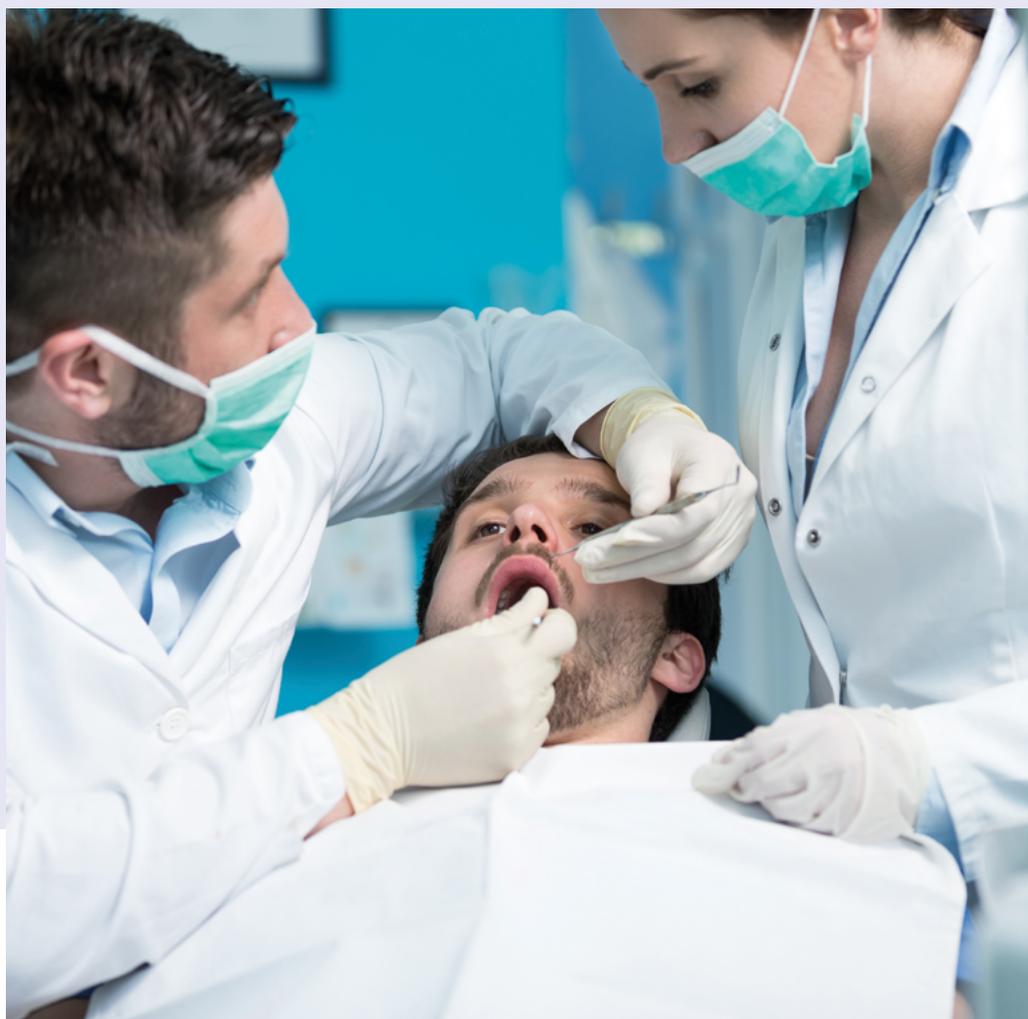


# Des études à la pratique...



• Devenir Maître de stage actif

• Entretien avec le Pr Fricain, nouveau doyen de l'UFR d'Odontologie de l'Université de Bordeaux



## TRANSMETTRE, GUIDER, INSPIRER...

### Et si vous deveniez Maître de stage actif ?

Chaque année, les étudiants de 6<sup>ème</sup> année d'odontologie découvrent l'activité libérale grâce au stage actif d'initiation à la vie professionnelle. Transition vers l'autonomie, ce stage leur permet de consolider leurs compétences cliniques dans un cabinet libéral, à vos côtés.

→ En devenant **maître de stage**, vous jouez un rôle essentiel. Vous partagez votre expertise tout en participant à la formation d'un futur confrère ou d'une future consœur.

### Un cadre structuré, au service de la formation

Ce stage représente un total de **250 heures** pour l'étudiant, réparties à temps plein ou partiel selon les disponibilités. L'objectif ? Offrir à l'étudiant une première expérience immersive de l'exercice libéral, encadrée mais responsabilisante.

Côté praticien, une **convention de stage** et un **contrat pédagogique** sont prévus. Vous suivez l'étudiant dans la prise en charge des patients, l'organisation du cabinet, la gestion quotidienne, tout en transmettant les valeurs éthiques et déontologiques de la profession.

### Qui peut devenir maître de stage ?

Quelques conditions sont requises :

- Avoir **au moins trois ans d'exercice professionnel**
- Disposer d'un **plateau technique adapté**
- Vous engager à **être disponible** lorsque l'étudiant prend en charge vos patients
- Signer une **charte d'engagement** valorisant la qualité pédagogique et le respect de la profession
- Compléter une **demande d'agrément**, soumise pour validation au Conseil Départemental de l'Ordre, puis à l'UFR

L'agrément, délivré pour une année universitaire, est à **renouveler chaque année**. Si vous ne connaissez pas d'étudiant, l'UFR peut vous mettre en relation avec des candidats à la recherche d'un maître de stage.



### EN SAVOIR PLUS...

#### Participez au webinar organisé par l'URPS CD NA !

**Vous avez des questions ou avez besoin de précisions sur le dispositif ?** Pour faire le point sur les modalités concrètes, rejoignez le webinar animé par Pr Jean-Christophe Fricain : le 11 septembre 2025 de 13h30 à 14h



**Inscrivez-vous dès à présent !**

ou rendez sur : [urps-chirurgiensdentistes-na.fr](http://urps-chirurgiensdentistes-na.fr), Rubriques « Actualités »



## DÉCRYPTAGE



### L'avis du Professeur Jean-Christophe Fricain

« Le stage actif, c'est bien plus qu'une simple formalité en fin de cursus : c'est une passerelle essentielle entre l'univers hospitalo-universitaire et le monde libéral. Et c'est aussi le fruit d'une collaboration étroite entre notre UFR d'Odontologie et les confrères libéraux qui s'engagent dans la maîtrise de stage.

Je tiens vraiment à encourager nos confrères à devenir maîtres de stage. Pourquoi ? Parce que c'est d'abord une formidable opportunité humaine et professionnelle. Accueillir un étudiant, c'est rencontrer un futur confrère,

peut-être un futur collaborateur, un remplaçant, un associé ou même un repreneur de cabinet. Et au-delà de ces perspectives, c'est surtout un vrai moment d'échange et de transmission. Le partage des savoirs, des expériences, des pratiques... C'est précieux pour l'étudiant, mais c'est aussi, et je le dis souvent, extrêmement stimulant pour le praticien.

Face au succès de la maîtrise de stage, nous allons franchir une nouvelle étape. Un projet de Maître de Stage Universitaire en Odontologie – le MSUO – est en cours de structuration.

L'idée, c'est de permettre aux praticiens d'accueillir les étudiants tout au long de leur formation, dans un cadre formalisé et progressif : d'abord des stages d'observation en deuxième et troisième année, puis des stages en autonomie contrôlée – avec le MSUO au fauteuil – en quatrième et cinquième année, et enfin un stage en autonomie supervisée en sixième année, dans la continuité de ce qu'on connaît aujourd'hui avec le stage actif.

C'est un projet porteur de sens, au service des étudiants, des praticiens, et plus largement de l'odontologie de demain. »



## ENTRETIEN AVEC...

# Le Professeur Jean-Christophe Fricain, nouveau doyen de l'UFR d'Odontologie de l'Université de Bordeaux

Après son élection en décembre dernier, Pr Jean-Christophe Fricain a pris ses fonctions de Doyen le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Découvrons ses projets pour la formation des étudiants, et pour développer les liens avec les praticiens libéraux.

**1/ Vous venez de prendre vos fonctions, dans un contexte en pleine évolution pour l'enseignement supérieur. Quel cap souhaitez-vous donner à ce mandat ?**

Merci de me donner la parole. C'est une occasion précieuse pour m'adresser directement à nos confrères libéraux de Nouvelle-Aquitaine. J'aimerais vraiment renforcer les liens entre l'UFR et le terrain, car je suis convaincu que c'est ensemble, en rapprochant formation initiale et exercice libéral, que nous pourrions mieux former les jeunes praticiens et répondre aux besoins de la profession tout au long de la vie. Le cap que je me suis fixé pour ce mandat est clair : pérenniser nos acquis tout en faisant évoluer l'existant, avec pour boussole la justice, la transparence, la rigueur et l'innovation. Ces principes guideront mon action dans les trois domaines qui fondent notre UFR : l'enseignement, la recherche et la clinique.

Trois axes stratégiques vont guider mon mandat avec des objectifs clairs :

**1/ Consolider et faire évoluer l'enseignement**

- Garantir une formation de qualité, actualisée, fondée sur les meilleures pratiques pédagogiques
- Renforcer l'accompagnement des étudiants à toutes les étapes de leur cursus, avec équité et exigence
- Soutenir les initiatives d'innovation pédagogique (simulation, numérique, internationalisation...)

- Veiller à l'harmonisation et à la transparence des évaluations et des parcours

**2/ Stimuler la recherche et en valoriser les retombées**

- Encourager les synergies entre les équipes de recherche et les cliniciens
- Soutenir les jeunes chercheurs et les internes dans leurs premiers projets scientifiques
- Accroître la visibilité et l'impact des travaux de notre UFR au niveau national et international
- Renforcer les liens avec les structures de recherche partenaires (INSERM, CNRS, université...)

**3/ Affirmer l'excellence clinique et l'intégration hospitalo-universitaire**

- Adapter l'organisation clinique actuelle aux évolutions du futur site hospitalier unique de Xavier Arnoz.
- Veiller à une répartition juste des missions hospitalo-universitaires et au respect des engagements de chacun
- Favoriser les innovations cliniques et les projets transversaux en santé orale
- Consolider les liens ville hôpital

l'Espagne, le Portugal ou la Roumanie. C'est un signal fort : notre formation doit évoluer pour rester attractive, exigeante et en phase avec les attentes du terrain.

**L'une de mes priorités, c'est de renforcer la formation médicale.**

Trop souvent, des patients présentant des pathologies générales sont orientés vers l'hôpital ou vers des spécialistes libéraux pour des actes simples qui pourraient être réalisés au cabinet. Cela traduit un manque de confiance dans la capacité des praticiens à prendre en charge des situations cliniques courantes, parfois dès la sortie de l'université. Il est urgent de consolider les bases médicales dès le premier cycle et de mieux former nos étudiants à la prise en charge globale du patient.

**Un autre enjeu fort, c'est la posture du soignant.**

Nous ne formons pas des techniciens, nous formons des professionnels de santé responsables. Notre métier est avant tout un métier de service. Trop de praticiens nous rapportent que certains jeunes diplômés reçoivent un patient en douleur... et lui proposent en premier lieu un devis pour une réhabilitation complète. Ce n'est pas acceptable. Il faut remettre au cœur de la formation l'éthique, le bon sens clinique, et la relation humaine.

**Nous devons aussi anticiper l'avenir.**

L'intelligence artificielle, les outils numériques, les nouvelles technologies bouleversent déjà notre pratique.

**2/ Quelles sont vos priorités vis-à-vis des étudiants et des praticiens libéraux ?**

Mon ambition est claire : hisser notre UFR au plus haut niveau pour attirer, former et accompagner les meilleurs étudiants. Aujourd'hui, on observe une fuite préoccupante de nos étudiants vers d'autres pays européens comme



→ Notre responsabilité, c'est de former nos étudiants à ces outils, mais aussi aux enjeux éthiques et réglementaires qu'ils soulèvent. Nous avons engagé une dynamique forte en ce sens, avec des supports pédagogiques innovants et des partenariats, comme avec le laboratoire CREATIS (INSA Lyon). Nos enseignants sont pleinement impliqués dans le groupe de travail « Pédagogie & Intelligence Artificielle » du Collège Santé.

Concernant les praticiens, **je souhaite renforcer l'attractivité du site bordelais** avec une politique de recrutement exigeante. J'ai fixé des critères scientifiques et cliniques plus élevés que ceux habituellement demandés par le Conseil national des universités (CNU), en cohérence avec ce qui se fait dans des spécialités connexes comme l'ORL ou la chirurgie maxillo-faciale. Mon objectif est de recruter des praticiens capables d'assurer la formation des nouvelles recrues hospitalo-universitaires et d'exercer une activité de recours, au bénéfice direct des patients... et des étudiants.

Enfin, je crois profondément à **un partenariat équilibré avec les praticiens libéraux**. L'UFR doit rester un acteur central de la formation continue, grâce à son offre riche (formations courtes, AEU, DU), mais ces praticiens ont aussi un rôle clé dans la formation initiale, en tant que maîtres de stage. C'est en renforçant ce lien entre la ville et l'université que nous construirons une formation moderne, exigeante, et pleinement connectée aux réalités du soin.

“  
**L'université doit être un partenaire actif, exigeant et innovant pour les praticiens, qu'ils soient jeunes diplômés ou expérimentés.**  
”

### 3. Comment voyez-vous l'enseignement de l'odontologie pour les prochaines années ?

Avant toute chose, je tiens à rappeler un point fondamental : il n'est plus question de parler « d'école dentaire » ou de « centre de soins ». Ces termes, bien que toujours ancrés dans l'imaginaire collectif, ne reflètent plus la réalité de notre institution. Nous sommes aujourd'hui une Unité de Formation et de Recherche (UFR), et nous exerçons dans de véritables services hospitaliers universitaires. C'est une évolution majeure qui doit être pleinement assumée et reconnue, tant en interne qu'auprès du grand public.

Concernant les étudiants, mes priorités s'inscrivent dans le cadre d'une réforme nationale majeure des deuxièmes et troisièmes cycles des études odontologiques. Cette réforme, portée notamment par la mission IGAS-IGESR et la conférence des doyens, va transformer en profondeur la manière dont nous formons nos futurs confrères.

#### Trois grands axes se dégagent :

- **L'introduction d'un référentiel commun de connaissances et de compétences**, élaboré par les collègues d'enseignants sur le modèle médical. Ce référentiel permettra une validation homogène autour d'items de rang A (connaissances et compétences que doivent posséder tous les odontologues), avec des seuils d'exigence clairs (probablement autour de 14/20), tout en laissant une place à des items plus spécifiques pour l'orientation vers les spécialités.
- **La création d'un véritable corps d'enseignants en odontologie générale**, sur le modèle de la médecine générale. Des praticiens libéraux engagés dans l'enseignement, à la fois dans nos murs et dans leurs cabinets, viendront enrichir la formation. Cela renforcera considérablement le lien entre l'université et la pratique quotidienne de terrain.
- **Le développement des stages en dehors du CHU**, tout au long du cursus. Nos étudiants iront se former dans des cabinets libéraux, des établissements de santé publics ou privés, ou encore des structures médico-sociales. C'est une manière concrète de renforcer

le maillage territorial et de préparer les étudiants à la diversité des modes d'exercice.

En ce qui concerne les praticiens libéraux, je souhaite valoriser leur engagement à deux niveaux : d'une part, en consolidant leur rôle dans la formation initiale, notamment par la maîtrise de stage ; d'autre part, en continuant à faire de l'UFR un pôle fort de formation tout au long de la vie, grâce à notre offre de formations continues courtes, nos AEU et nos DU. L'université doit être un partenaire actif, exigeant et innovant pour les praticiens, qu'ils soient jeunes diplômés ou expérimentés.



### 4. Quels rôles pourrait jouer l'URPS aux côtés de l'UFR ?

Le partenariat entre l'UFR et l'URPS existe déjà et il est actif : participation au conseil d'UFR, remise de prix de thèse, réflexions communes sur le maillage territorial, les soins en EHPAD, les bilans bucco-dentaires, ou encore le soutien financier

aux étudiants en stage actif en périphérie. Mais il est clair qu'il faut aller plus loin.

Trois axes doivent, selon moi, être renforcés : la formation continue, la formation initiale – notamment via la maîtrise de stage – et le maillage territorial.

Sur **la formation continue**, le constat est sans appel : trop peu de chirurgiens-dentistes se forment régulièrement, malgré l'obligation légale. Or, avec l'arrivée de la certification périodique, cette dynamique doit s'intensifier. L'UFR a pris les devants : nous développons notre offre avec des formations agréées



DPC, des DU, des attestations... Mais pour toucher plus largement les praticiens, nous avons besoin de relais forts comme l'URPS. Ensemble, nous pourrions aussi proposer des formations co-construites, adaptées aux besoins exprimés par le terrain.

L'UFR est ouverte à toute proposition en ce sens : formations ciblées, organisation conjointe... les leviers sont là, à activer ensemble.

Concernant **la formation initiale**, le rôle des maîtres de stage universitaire est essentiel, et nous devons poursuivre la dynamique engagée avec l'URPS. Une rencontre annuelle avec les praticiens est déjà organisée pour les informer, et cela fonctionne. Mais il faut aller plus loin : la formation des MSU validante par le DPC devrait être inscrite parmi les prochaines orientations prioritaires nationales. L'URPS a toute sa place, pour accompagner les praticiens libéraux dans cette démarche de formation comme cela se fait déjà en médecine.

Enfin, sur **le maillage territorial**, l'URPS est un interlocuteur incontournable. Son rôle de porte-voix des besoins du terrain est essentiel, notamment en lien avec l'UFR et l'ARS. Ces dernières années ont montré que cette collaboration peut produire des résultats très concrets : ouverture de services d'odontologie dans des hôpitaux hors Bordeaux, accueil de 36 étudiants de Poitiers, élargissement des terrains de stage en cabinet libéral... Et avec la réforme des études en préparation, le lien avec le monde libéral va devenir encore plus central. L'URPS devra jouer un rôle clé pour mobiliser et accompagner les confrères dans leur engagement auprès de l'université.

Nous avons, ensemble, tous les outils pour faire progresser la formation, rapprocher l'université du terrain, et construire une odontologie moderne, ancrée dans les réalités de nos territoires.



## 5. Enfin, avez-vous un message pour nos lecteurs, chirurgiens-dentistes libéraux de Nouvelle-Aquitaine ?

Je sais que pour beaucoup de confrères, l'UFR qu'on appelle encore familièrement « la fac » appartient au passé. On y a acquis les bases du métier, on se souvient de quelques moments marquants en TP ou en clinique, d'enseignants plus ou moins inspirants... Et puis, une fois diplômé, on tourne la page, on entre dans la vie professionnelle, et on se forme ailleurs, souvent loin de son lieu de formation initiale.

Je voudrais casser cette logique. Je souhaite que les praticiens soient fiers d'avoir été formés à l'UFR des Sciences Odontologiques de l'Université de

“  
**Plus que jamais, nous aurons besoin des praticiens libéraux pour former les futures générations.**  
”

Bordeaux. Et surtout, qu'ils aient envie d'y revenir. Pas par obligation, mais par conviction : parce qu'ils savent que c'est ici qu'ils trouveront une formation continue de qualité, structurée, innovante, et en prise directe avec l'évolution de notre exercice.

Par exemple, cette année, nous allons justement proposer de nouvelles formations diplômantes qui répondent aux besoins concrets du terrain :

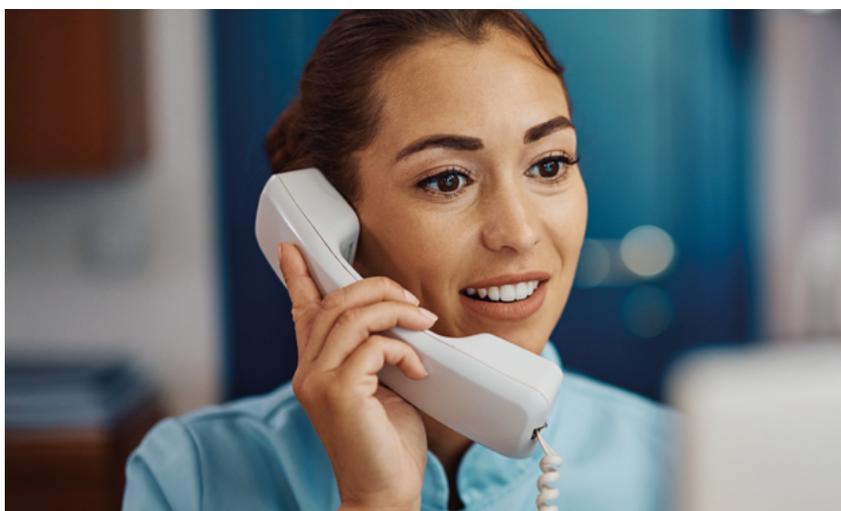
- **Une attestation universitaire en implantologie**, avec un format souple – une journée par mois pendant 8 mois – combinant enseignements dirigés et travaux pratiques sur simulateur. L'objectif est simple : sécuriser les gestes et affiner les plans de traitement.
- **Un DU de médecine dentaire du sommeil**, en partenariat avec le service de médecine du sommeil, offrant 40 heures de théorie et 40 heures de pratique clinique. C'est une réponse forte à une problématique de santé publique croissante.

Je veux conclure sur un message clair à destination de l'URPS et de tous les confrères de Nouvelle-Aquitaine : vous pouvez compter sur moi pour faire de l'UFR un partenaire utile, engagé et à l'écoute, dans ses trois missions fondamentales : l'enseignement, la clinique et la recherche. Mais j'ai aussi besoin de vous. Les réformes à venir vont profondément transformer notre système de formation. Plus que jamais, nous aurons besoin des praticiens libéraux pour former les futures générations. C'est ensemble que nous construirons l'odontologie de demain ! ■



# URGENCES DENTAIRES : la Nouvelle-Aquitaine à l'heure de l'évaluation

Face à une organisation hétérogène des gardes et une généralisation à venir de la régulation dentaire au sein des SAMU-Centres 15, l'URPS CD NA et le Conseil régional de l'Ordre des chirurgiens-dentistes ont mené, avec les 12 CDO, une enquête inédite.



## L'OBJECTIF ?

Mieux comprendre le fonctionnement de la permanence des soins dentaires (PDS) et mieux préparer son évolution.

### Un diagnostic régional attendu

En 2024, les acteurs de la profession ont décidé de se pencher collectivement sur l'organisation des gardes dentaires. Cette démarche s'est appuyée sur :

- Un questionnaire auprès de chaque Conseil départemental de l'Ordre (CDO) des chirurgiens-dentistes (organisation, ressources humaines, communication...)
- Une fiche de recueil d'activité, remplie par les praticiens de garde entre juillet et décembre 2024, puis transmise aux CDO
- Une enquête complémentaire de l'Agence régionale de santé (ARS) auprès des SAMU-Centres 15

**Les 12 départements ont participé à cette démarche, avec un taux global de retour des fiches de garde de 74 %.**

### Une organisation encore très hétérogène

Aujourd'hui, la majorité des départements fonctionne encore en **effectif seule**. Seuls la Gironde et les Deux-Sèvres expérimentent **une régulation dentaire intégrée au Centre 15**.

- Les gardes sont organisées par secteur (de 1 à 10 selon les territoires).
- Les horaires restent concentrés sur la matinée (9h-13h), à l'exception de quelques départements (Corrèze, Dordogne, Haute-Vienne).
- Un forfait est fixé à 75 € la demi-journée pour l'effectif, et à 92 €/h pour les régulateurs.

### Des constats sans détour

#### Accès aux gardes : le 15, un passage généralement obligé

Dans 11 départements sur 12, **l'appel au Centre 15** est le principal voire l'unique moyen d'accès à la PDS. Plusieurs dysfonctionnements sont cependant signalés :

- des difficultés à joindre les praticiens de garde,
- des problèmes de régulation des appels,
- des incivilités envers les professionnels.

#### Une activité variable selon les départements

Sur la période entre juillet et décembre 2024, 1 350 gardes ont été recensées, avec 998 fiches renseignées.

Des pics d'appels sont marqués en Haute-Vienne (jusqu'à 80 appels/garde). Le nombre moyen de patients traités pendant une garde varie fortement, et atteint jusqu'à 17 patients en Haute-Vienne.

#### Des soins principalement infectieux et de l'errance médicale

Le motif dominant reste **l'infection ou le gonflement**, représentant 44 à 53 % des consultations. Les urgences avérées au cabinet de garde sont plus fréquentes dans les départements avec régulation (Gironde, Deux-Sèvres).

Fait marquant : **une majorité des patients n'a pas de chirurgien-dentiste attitré**, jusqu'à 74 % en Gironde. Un chiffre qui interroge sur les parcours de soins et les enjeux d'accès.

## Des perspectives concrètes pour la suite

Cette évaluation constitue une base solide pour améliorer l'organisation de la permanence des soins dentaires. Elle permet de :

- mieux cerner les forces et faiblesses du dispositif actuel,
- justifier la mise en place de la régulation dentaire au sein des SAMU-Centres 15 dans d'autres départements dès septembre 2025,
- nourrir un dialogue renforcé avec l'ARS.

La majorité des départements ont prévu de poursuivre le suivi évaluatif. Une dynamique collective est lancée ■



### 3 QUESTIONS À...

## Dr. Jean-Christophe Brunet

Président du Conseil régional de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine



#### 1 Pourquoi le Conseil régional de l'Ordre s'est-il engagé dans cette évaluation régionale de la permanence des soins dentaires en 2024 ?

Le CRO CD NA a été porteur du projet sur l'expérimentation du chirurgien-dentiste régulateur au sein du SAMU Centre 15 en Gironde et dans les Deux-Sèvres. Il nous semblait donc intéressant en vue de la généralisation du chirurgien-dentiste régulateur au sein du SAMU Centre 15 que la profession ait des chiffres concernant la PDS des dimanches et jours fériés. L'évaluation a été possible grâce à l'implication des 12 CDO de la région, et au travail de synthèse de la coordinatrice régionale de l'URPS, et je tiens ici à les remercier.

#### 2 La régulation des appels téléphoniques par les chirurgiens-dentistes au sein des SAMU-Centre 15 a été mise en place en Gironde et dans les Deux-Sèvres. Quels en sont les principaux retours ? Est-ce déployable ailleurs ?

Les retours de la régulation dentaire sont, je pense, très positifs. Il y a un motif de satisfaction et d'amélioration du système par tous les acteurs : la profession dentaire, les SAMU Centres 15 et l'ARS. Dans ces deux départements de typologies différentes, les rapports d'étape réalisés par le CRO NA à

la demande de l'ARS, arrivent au même constat :

- Environ 50 % des appels sont traités par les chirurgiens-dentistes régulateurs par l'envoi d'ordonnances, de conseils, ce qui soulage les praticiens de garde.
- Les appels traités par le chirurgien-dentiste régulateur soulagent les SAMU Centres 15.

Le système mis en place lors de cette expérimentation est, je pense, déployable ailleurs, mais cela ne pourra se faire que par le consensus résultat d'échanges, de discussions entre le CRO, les CDO, les délégations départementales de l'ARS et l'URPS.

#### 3 Et maintenant, quelles sont les prochaines étapes ?

Maintenant que le décret relatif à la permanence des soins ambulatoires est paru, à la demande de l'ARS, le CRO NA a interrogé à la fois les CDO des départements pilotes (33 et 79) pour savoir s'ils acceptaient l'intégration dans le droit commun de la régulation dentaire et d'autre part les 10 autres CDO de la région pour savoir s'ils étaient volontaires pour mettre en place une régulation téléphonique préalable par un chirurgien-dentiste régulateur afin de permettre l'accès aux chirurgiens-dentistes de garde.

« Cette évaluation apporte des données concrètes, pour ouvrir ou renforcer le dialogue entre les instances ordinales, l'URPS, l'ARS et les SAMU-Centres 15. L'enjeu est d'aller vers une organisation plus cohérente et plus efficace de la PDS dans les années à venir. »

Les CDO de la Gironde et des Deux-Sèvres, du fait des retours positifs à tous points de vue de la régulation dentaire, ont accepté l'intégration dans le droit commun. Sur les 10 autres CDO, 8 départements se sont portés volontaires pour intégrer la régulation dentaire. Maintenant, nous sommes en relation avec l'ARS et attendons de leur part à la fois le projet d'arrêté régional modifiant le cahier des charges de la PDS et les modalités retenues par l'ARS pour l'extension de la régulation dentaire ■

## PRISE EN CHARGE DES PATIENTS MILITAIRES :

# quelles implications pour le chirurgien-dentiste libéral ?

Comme pour la population générale, les militaires et notamment ceux nouvellement affectés rencontrent des difficultés pour obtenir des rendez-vous chez les chirurgiens-dentistes de leur bassin d'emploi. Bien que des visites dentaires réglementaires soient effectuées dans les antennes médicales militaires, les soins nécessaires doivent ensuite être réalisés en secteur civil.

### Pourquoi vous en parler ?

Des difficultés sont surtout identifiées à proximité des emprises militaires à Brive-la-Gaillarde, Tulle, Limoges et La Courtine, avec une estimation lissée sur 2 ans de moins de 100 patients concernés par site. Néanmoins, dans une recherche de solutions, les patients militaires sont fréquemment amenés à se déplacer au niveau des départements limitrophes et même à Bordeaux ou Toulouse. Les praticiens libéraux de la région peuvent alors être plus largement contactés. Pour ces patients, le principal enjeu n'est pas le

décalage d'attente mais bien le fait de pouvoir accéder à une prise en charge indispensable au maintien de leurs aptitudes professionnelles. En lien avec une potentielle projection (= mission à l'étranger), il s'agit pour eux d'éviter en priorité des complications ultérieures lors de la mission, où les possibilités de prise en charge pourront être inexistantes ou au mieux difficiles (isolement géographique, sécurité des déplacements...). Un plan de traitement fonctionnel est avant tout recherché.





## Prendre en charge un patient militaire : ce qu'il faut savoir

La prise en charge d'un patient militaire peut soulever des interrogations pour un chirurgien-dentiste. Pourtant, l'implication demandée reste comparable à celle d'un patient civil, avec quelques particularités organisationnelles à connaître.

## Votre interlocuteur ressource : l'antenne médicale militaire

À la suite des visites dentaires réglementaires, des courriers sont systématiquement rédigés et remis aux patients à votre attention. Lors de la prise du rendez-vous, vous pouvez alors demander à disposer de ce document.

Si des questions apparaissent ou subsistent après la consultation, l'antenne médicale militaire à l'origine de la demande reste votre interlocuteur privilégié (approche thérapeutique différente, délai de prise en charge incompatible...) ■



**Accueillir un patient militaire ne signifie pas une implication complexe.**

**Il s'agit avant tout d'appliquer les bonnes pratiques cliniques, en tenant compte de besoins spécifiques liés à leur mission.**



**Dr Sébastien PAGIE**

Chirurgien-dentiste en chef (COL)

Chirurgien-dentiste référent du 8<sup>ème</sup> CMA / CRP / CSE  
du 8<sup>ème</sup> CMA 88<sup>ème</sup> Antenne Médicale de Montluçon

## À RETENIR...

### Un suivi dentaire structuré

Les militaires bénéficient de visites dentaires réglementaires tous les ans ou tous les deux ans selon le risque apprécié par le chirurgien-dentiste des armées (risques infectieux, carieux...).

Ces examens sont réalisés au sein des antennes médicales militaires par des praticiens d'active ou de réserve.

### Pas de validation requise

Depuis 2019, l'avis du praticien traitant civil n'est plus requis pour la validation de l'aptitude.

Le rôle du chirurgien-dentiste libéral « se limite » ainsi à son rôle thérapeutique et à la réalisation des soins courants.

### Des soins orientés vers l'opérationnalité

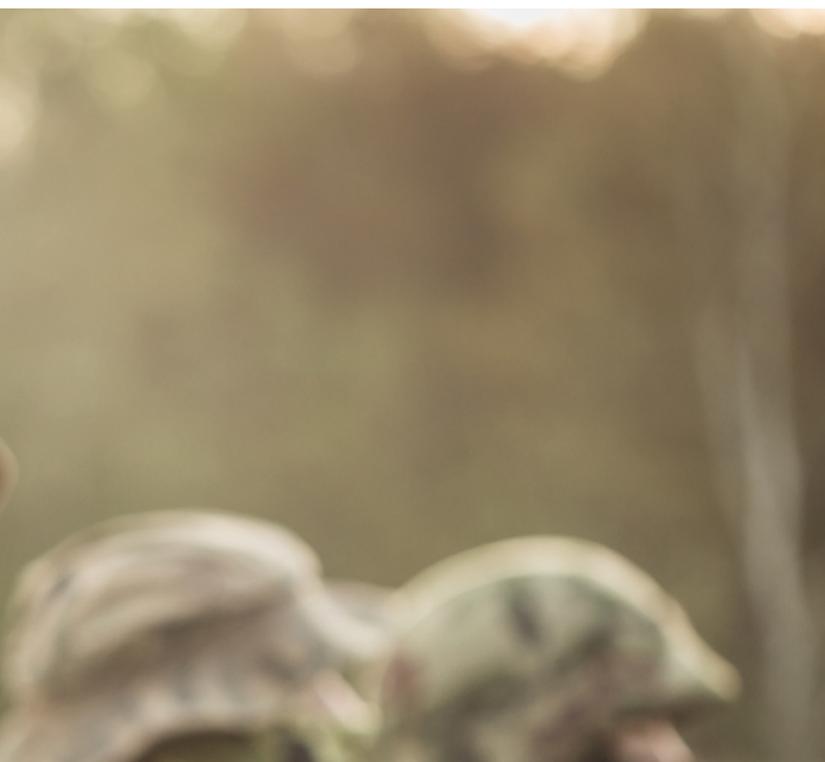
Avant un départ en mission, la priorité est de prévenir les complications douloureuses, infectieuses et fonctionnelles :

- Élimination des foyers infectieux et des potentielles portes d'entrée
- Traitement des lésions carieuses
- Reprise des restaurations défectueuses
- Pas de traitements provisoires : les solutions doivent être stables et pérennes

Une mission dure de 4 à 6 mois est peut-être prolongée en fonction du contexte et/ou des difficultés logistiques et tactiques rencontrées. La prise en charge sera donc avant tout fonctionnelle : l'idée étant de stabiliser l'état du patient en évitant toute complication potentielle. Typiquement et à titre d'exemple : mieux vaut laisser une dent en sous-occlusion avec un projet prothétique ultérieur qu'une reconstitution volumineuse risquant de se fracturer.

### Une urgence ? Une gestion cadrée

La raison d'être de cette organisation est de prévenir les complications. Hormis pour les nouvelles recrues, les urgences dentaires hors complications de soins et traumatismes devraient rester rares. En cas de besoin, l'antenne médicale militaire pourra être contactée.





# L'INTERPRÉTARIAT PROFESSIONNEL EN SANTÉ : un dispositif gratuit pour les chirurgiens-dentistes et leurs patients

Parmi vos patients, certaines personnes ne parlent pas le français ou le comprennent très peu ? La Fédération des dispositifs d'appui à la coordination de Nouvelle-Aquitaine (FédAC), soutenue par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, vous propose un service gratuit d'interprétariat téléphonique.



**L**e dispositif appelé « PRISME » est accessible pour tous les médecins généralistes et spécialistes, sages-femmes, infirmier.e.s et chirurgiens-dentistes de la Nouvelle-Aquitaine en activité libérale ou en centres de santé.

## Pourquoi utiliser l'interprétariat en santé ?

PRISME a pour objectif de lutter contre la barrière de la langue dans l'accès aux soins. Il facilite vos échanges durant vos consultations et permet une meilleure prise en charge de vos patients.

Les avantages de l'interprétariat professionnel sont nombreux :

- Une meilleure compréhension mutuelle
- Une meilleure prise en compte des problématiques de santé
- Une relation de confiance renforcée
- Une meilleure observance des traitements
- Une autonomisation du patient et un échange neutre ■

“ Le dispositif reste sous-utilisé par les chirurgiens-dentistes... Ce qui est dommage, car les outils de traduction automatique restent très approximatifs au cabinet et nous ne sommes pas assurés de la bonne compréhension des informations ”

Dr Laure Poumirau-Roquette  
Élue de l'URPS CD NA

## FOCUS

### PRISME en 2024, c'est plus de 360 professionnels utilisateurs et 600 heures d'interprétariat en Nouvelle-Aquitaine !

**Comment ça fonctionne ?** Les professionnels de santé bénéficient d'un soutien et d'une aide à l'utilisation par l'équipe PRISME.

**Pour s'inscrire :** Envoyez un mail à [prisme@fedac-na.fr](mailto:prisme@fedac-na.fr) avec vos nom, prénom, profession, coordonnées, type d'exercice et la photo de la carte CPS. Si vous êtes éligible, vous recevrez dans un délai de 48 à 72h les modalités de connexion et votre code d'accès personnel.

**Lors de l'utilisation :** Une fois inscrit, le professionnel bénéficie d'un accès simple et rapide à un interprète formé d'ISM Interprétariat, 24h/24, 7j/7, dans plus de 200 langues.

**Pour plus d'information, contactez l'équipe PRISME :** [prisme@fedac-na.fr](mailto:prisme@fedac-na.fr) / 06 98 91 68 79



# URGENCES DENTAIRES AU CABINET : un groupe de travail dédié à l'URPS

*Témoignage de Dr Sébastien Benaiteau*

**Motivé par la thématique des urgences dentaires au cabinet, Dr Sébastien Benaiteau a contacté l'URPS en juillet 2023 pour participer aux travaux menés par l'association. Retour sur cette expérience...**

## **Pouvez-vous vous présenter ?**

J'ai grandi entre la région parisienne et la Guyane française, à Kourou. J'ai effectué mes études dentaires à Paris V, où j'ai été diplômé en 2010. J'ai d'ailleurs soutenu ma thèse en 2010 sur les urgences dentaires, un sujet qui m'intéresse depuis longtemps. J'ai commencé à exercer en 2009 en région parisienne pendant trois ans, puis j'ai exercé pendant sept ans à Kourou en Guyane française. Depuis cinq ans, je suis installé dans les environs de La Rochelle.

Je suis un omnipraticien attaché à proposer des soins accessibles à tous, en privilégiant la prévention. L'une de mes priorités est de pouvoir prendre en charge tout type de patients – jeunes, âgés, aisés ou non – mais surtout des personnes motivées pour améliorer leur santé.

## **Comment avez-vous été informé du groupe de travail organisé par l'URPS sur les urgences dentaires ?**

Je reçois régulièrement la lettre de l'URPS ainsi que celle de l'Ordre, que je prends le temps de lire. C'est dans l'une d'elles que j'ai découvert un article sur les urgences dentaires, un sujet qui m'a toujours intéressé. J'ai été sensible à l'appel lancé aux praticiens : j'ai apprécié cette démarche participative et j'ai immédiatement envoyé un mail pour proposer ma contribution.

## **Qu'est-ce qui vous a motivé à y contribuer, malgré le fait que vous n'étiez pas membre de l'association ?**

D'abord, le sujet m'a interpellé, mais au-delà de ça, j'ai trouvé la proposition

originale et pertinente. Faire appel à des praticiens de terrain, sans condition d'appartenance, permet de croiser les regards et les expériences. C'est une démarche constructive qui donne la possibilité de faire bouger les lignes, plutôt que de rester dans une posture de critique ou de résignation. C'était l'occasion de proposer, d'agir.

## **Comment s'est déroulée cette participation ? Qu'en reprenez-vous ?**

Très positivement. J'ai été très bien accueilli par les membres du groupe.

Les échanges ont été fluides, concrets, sans perte de temps. En tant que chirurgien-dentiste, j'ai choisi un métier d'action, de création... Je ne suis pas naturellement attiré par les réunions, mais ici, tout était bien cadré par une animatrice professionnelle, habituée à coordonner des soignants. Elle a su structurer les discussions, répartir les tâches et faire avancer les choses – on n'est pas tombé dans le « yakafokon ». Ce que je retiens surtout, c'est l'efficacité de la méthode. Elle permet d'aboutir à des résultats concrets, utiles à l'ensemble de la profession.

## **Avant cette expérience, connaissiez-vous le rôle de l'URPS Chirurgiens-Dentistes Nouvelle-Aquitaine ?**

Pas vraiment...

## **Qu'avez-vous découvert ? Qu'en pensez-vous ?**

J'ai découvert une structure animée par une volonté désintéressée de faire évoluer notre profession, de défendre ceux qui la portent. Loin de vouloir uniformiser, l'URPS respecte les spécificités de chaque mode d'exercice. Elle agit comme

un assembleur de diversité, pour créer une cohérence collective utile à tous.

## **Que diriez-vous à un confrère ou une consœur pour l'encourager à rejoindre les projets de l'URPS CD NA ?**

Je lui dirais que cela vaut vraiment la peine de prendre un peu de recul sur notre quotidien. Participer à ces projets, c'est aussi se rendre utile autrement, en apportant sa pierre à l'édifice. C'est une satisfaction personnelle, mais aussi une façon de soutenir ses pairs et de faire évoluer notre cadre d'exercice ■



“  
**J'ai découvert une structure animée par une volonté désintéressée de faire évoluer notre profession, de défendre ceux qui la portent.**  
”

# LA MALADIE AU CABINET : tous concernés !

## “HAND IN CAB”

### une journée pour parler :

- santé du praticien et de son équipe
- adaptation des pratiques professionnelles face à la maladie au cabinet, avec des retours d'expériences utiles à tous
- aide au recrutement et maintien dans l'emploi..

Le tout, sous la forme de tables-rondes, de présentations courtes, d'ateliers pratiques et de stands partenaires...

Inscrivez-vous !

6 novembre 2025

9h-17h

Bordeaux

à proximité de la Gare St Jean



**PRATICIENS SOLOS,  
EMPLOYEURS,  
ASSISTANT.ES DENTAIRES**

**—  
ENSEMBLE,  
AU-DELÀ DE NOS  
DIFFÉRENCES !  
—**

+ Programme complet et inscriptions en ligne sur : [www.urps-chirurgiensdentistes-na.fr](http://www.urps-chirurgiensdentistes-na.fr)

**urps**  
CHIRURGIENS  
DENTISTES NOUVELLE  
AQUITAINE

L'union par l'action

**URPS Chirurgiens-Dentistes  
Nouvelle-Aquitaine**

Immeuble Le Fénelon  
1 allée Le Fénelon  
33370 TRESSES  
Tél : 05 33 09 36 39

[urps-chirurgiensdentistes-na.fr](http://urps-chirurgiensdentistes-na.fr)